



Assemblée générale

Distr. générale
11 novembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Troisième Commission

Point 105 b) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme :

questions relatives aux droits de l'homme,

y compris les divers moyens de mieux assurer

l'exercice effectif des droits de l'homme

et des libertés fondamentales

Lettre datée du 11 novembre 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à votre rapport à l'Assemblée générale intitulé « Les droits de l'homme et les mesures coercitives unilatérales » (A/59/436) et souhaite me reporter en particulier aux paragraphes 1 à 3 dudit document.

Ce n'est pas la première fois que l'Azerbaïdjan essaie d'induire la communauté internationale en erreur en diffusant délibérément des informations fallacieuses et trompeuses. Mais cette fois-ci, il est allé jusqu'à en fabriquer de toutes pièces. Mon gouvernement estime qu'utiliser les mécanismes de présentation de rapports de l'ONU comme le fait l'Azerbaïdjan pour récrire le cours des événements et déformer des faits historiques est inacceptable et contraire à l'esprit et aux principes de l'Organisation.

Dans l'information donnée dans le rapport, l'Azerbaïdjan parle de la soi-disant occupation de la Région autonome du Haut-Karabakh par les « forces armées arméniennes » en 1988. Le fait est qu'aucune des républiques soviétiques n'avait à l'époque de forces armées qui puissent être utilisées contre une autre ou à l'intérieur du pays. Les seules forces armées en existence en 1988, soit avant la dissolution de l'URSS, étaient celles de l'Union soviétique. En outre, en 1988 il n'y avait pas encore de zone de conflit, et pas de conflit armé ni dans le Haut-Karabakh ni aux alentours. Il y avait une procédure judiciaire engagée par les habitants de la Région autonome du Haut-Karabakh pour résoudre pacifiquement, dans le cadre de la législation en vigueur et de la Constitution de l'Union soviétique, leur demande de longue date tendant à remédier à l'injustice qui leur avait été faite plus de 60 ans auparavant par la décision arbitraire de Staline.



Dans le même esprit, l'Azerbaïdjan continue de soutenir que le pays « compte actuellement plus d'un million de réfugiés et de personnes déplacées », et ce malgré le fait que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a constamment et clairement donné le chiffre exact dans ses rapports de 2002¹ et de 2004².

Enfin, l'Azerbaïdjan tente de présenter les conséquences de sa propre guerre contre la population du Haut-Karabakh comme une « mesure coercitive unilatérale ». En réalité, c'est l'Azerbaïdjan qui a imposé au Haut-Karabakh et à l'Arménie un blocus qui dure maintenant depuis plus de 12 ans.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 105 b) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Armen **Martirosyan**

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 12 (A/57/12).*

² *Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 12 (A/59/12).*